

Le verset de la semaine

Choftim

La Parole de Dieu est vivante

« *Tu ne t'élèveras pas de stèle que hait Hachem ton Dieu.* »
(Deutéronome XVI, 22)

Cette expression extrême, « que hait », n'est pas habituelle à la Thora¹. Qu'y a-t-il donc de si horrible dans la construction d'une stèle ? D'ailleurs, n'en érigeons-nous pas en guise de monument funéraire en l'honneur de nos défunts ?

Le *Midrach Hagadol* soulève d'ailleurs ce point : « J'entends – pas même sur la tombe de son père et de sa mère. La Thora précise : "que hait." Le terme est utilisé ailleurs à propos de l'idolâtrie, de même ici, il s'agit d'une stèle érigée au titre de l'idolâtrie. »

Cela nous enseigne que c'était la coutume des idolâtres d'ériger des stèles. Ce pourquoi la Thora nous l'a interdit, même si l'intention aurait été de s'y réunir pour servir Dieu, afin de ne pas imiter leurs lois.

Il nous faut comprendre : les idolâtres aussi ont construit des autels voués à leur culte, et les autels ne nous ont pas été interdits. Le *Midrach* nous livre la clef de la différence. Les stèles visent à rappeler la mémoire et à honorer ceux qui ne sont plus. Qui ne sont plus actifs. Quelle différence, en effet, entre ceux qui servent Dieu et les idolâtres ? Ces derniers servent leur divinité, lui bâtissent sanctuaires et jardins, mais n'écoutent pas sa voix. Notre paracha nous enseigne que des prophètes nous font entendre la voix de Dieu et des Sages et des Juges, membres du Sanhédrin, qui nous font entendre Sa loi.

Le mot *matzéva*, stèle, est de la même racine que le mot *yétzivouth*, stabilité. La stabilité, qui peut être chose positive, risque dans certains domaines d'être synonyme d'immobilisme.

Une stèle, en ce sens-là, serait comme un musée où on rendrait hommage à une histoire prestigieuse, mais passée – morte.

Religiosité figée, vite sclérosée – c'est cela que Dieu hait. Un culte rendu à la pierre immuable, privé de l'écoute de la Parole vivante du Dieu vivant – cela n'intéresse pas le Dieu d'Israël.

¹ Elle ne figure telle quelle qu'en une seule autre occurrence en Deutéronome XII, 31 à propos des abominations commises par les peuplades occupant le pays d'Israël.